



Aux familles d'enfants collégiens.

Objet : Mise en place d'un transport de votre commune vers l'accueil jeunes.

St Vincent sur Jard,
Le 8 décembre 2023.

Madame, Monsieur,

Depuis 2022, l'association propose aux collégiens un transport afin de faciliter leur accès au club jeunes. Sachez que cette proposition est maintenue pour les mercredis de l'année 2023-2024. Cependant, en fonction du nombre de retours, l'association se réserve le droit de suspendre ou d'annuler celui-ci.

Comment cela va-t-il se dérouler ?

- Pour bénéficier du transport, vous devez avoir validé la case « autorisation de transport » sur le dossier d'inscription.
- Lors des inscriptions, vous devrez nous signaler par mail si vous souhaitez utiliser le transport pour la venue de votre jeune et/ou le retour de celui-ci sur sa commune. Il vous faudra également nous indiquer un numéro de téléphone que nous pourrions appeler en cas de non-présence de l'enfant inscrit et surtout pour vous prévenir par SMS de son arrivée sur la structure et/ou du retour de celui-ci au point de rassemblement de sa commune.
- Un animateur de l'association passera à un horaire précis sur chaque commune partenaire de l'association où un jeune est inscrit. Les horaires prévisionnés sont donc susceptibles de changer en fonction des enfants inscrits. Si modification il y aura, un mail vous sera envoyé au préalable.
- Pour le moment, le transport est limité à 8 passagers déterminés par ordre d'inscription, une liste d'attente sera établie si besoin.
- Le coût du transport s'élève à 1€ par trajet effectué, soit 2 € pour un aller-retour. Ce coût sera ajouté à votre facture de fin de période.

Voici les horaires de passages prévisionnés, qui pourront être ajustés en fonction des besoins :

Aller :

- St Hilaire : place de l'église - 13h10
- Avrillé : place des halles – 13h18
- Le Bernard : place de la mairie – 13h28
- St Vincent : place de la mairie – 13h40
- Jard sur mer : place de l'église – 13h50

Retour :

- Jard sur mer : place de l'église – 17h10
- St Hilaire : place de l'église - 17h17
- Avrillé : place des halles – 17h25
- Le Bernard : place de la mairie – 17h35
- St Vincent : place de la mairie – 17h50

Attention ! Ce transport est mis en place seulement pour les activités dites « classiques », uniquement celles qui se déroulent en après-midi (entre 14h et 18h). Pour les activités « spécifiques » (en journée ou en soirée),

l'association n'a pas les moyens humains pour mettre le transport en place, sauf cas exceptionnel (par exemple : passage par une commune pour aller ou revenir d'une activité).

Pour rappel, l'association est responsable de votre enfant seulement à partir de sa montée dans notre véhicule. Le trajet de son domicile jusqu'au lieu de récupération et inversement se fait sous votre responsabilité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour l'association, la Présidente,
MONNEREAU Justine.